

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33  Présents : 27 Pouvoirs : 5  Votants : 33  Pour : 33  Contre : 0  Nul : 0  N° CC 36/2017	<p>L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation :</b> 07 février 2017</p> <p><b>Présents</b> Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND. Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p><b>Pouvoirs</b> Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ</p> <p><b>Absents excusés</b> M. Thierry DEROBERT</p> <p>Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance</p>
--	--

**Objet : TOURISME – Redevance d'accès aux pistes de Ski de fond, aux itinéraires raquettes et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique des activités nordiques - Assurance neige - Saison 2016/2017 – Ain espace Nordique et Haute Savoie Ski Nordic.**

Monsieur le Président indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond, aux itinéraires raquettes et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique des activités nordiques sur le territoire des communes ayant donné compétence à la Communauté de Communes pour la création et la gestion de ces infrastructures, a été instituée par délibération du conseil communautaire conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du C.G.C.T.

Il rappelle également qu'une convention pluriannuelle a été signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie en application des articles L342-27, M (L) 342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance. Une convention est aussi signée annuellement avec Haute-Savoie Nordic concernant la vente en ligne des redevances.

Des conventions, ayant les mêmes objets, sont aussi signées chaque année, avec l'Espace Nordique Jurassien.

Monsieur le Président présente ensuite les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par les associations « Haute-Savoie Nordic » et « Espace Nordique Jurassien », conformément aux dispositions de leurs règlements intérieurs, des décisions de leurs Assemblées Générales et des décisions de Assemblées Générales de la Fédération Régionale « Rhône Alpes Nordique » et de Nordique France,

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré décide, pour la saison 2016/2017 :

**Article 1 : redevance nordique**

D'instituer la redevance nordique selon le sens de la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 (art. L2333-81 du code des collectivités locales) sur son territoire.

## Article 2 : les tarifs

D'appliquer les tarifs de la redevance pour l'accès aux installations et aux services collectifs de son site nordique dédié à la pratique du ski de fond et aux loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, liés aux règles de réciprocité concernant :

### I - NORDIC PASS (NP) NATIONAL (Saison)

#### 1.1 - NP National Adulte (à partir de 17 ans)

- |  |          |
|--|----------|
| - Tarif promotionnel (du 15/09/16 au 15/11/16) | 175.00 € |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/16)           | 200.00 € |

#### 1.2 - NP National Enfant (de 6 à 16 ans inclus)

- |  |         |
|--|---------|
| - Tarif promotionnel (du 15/09/16 au 15/11/16) | 57.00 € |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/16)           | 65.00 € |

Valables sur l'ensemble des sites agréés par Nordique France et Romandie Ski de fond

### II - NORDIC PASS (NP) RHONE-ALPES (Saison)

#### 1.1 - NP Rhône-Alpes Adulte (à partir de 17 ans)

- |  |          |
|--|----------|
| - Tarif promotionnel (du 15/09/16 au 15/11/16) | 135.00 € |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/16)           | 150.00 € |

#### 1.2 - NP Rhône-Alpes Jeune (de 6 à 16 ans inclus)

- |  |         |
|--|---------|
| - Tarif promotionnel (du 15/09/16 au 15/11/16) | 40.00 € |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/16)           | 45.00 € |

Valables sur l'ensemble des sites des Département de l'Ardèche, la Drôme l'Isère, La Loire, La Savoie et la Haute-Savoie. Ce Pass saison n'est plus valable sur le département de l'Ain (excepté sur le site de Sur-Lyand qui est affilié à Haute-Savoie Nordic). Ces forfaits ne donnent plus droit à 50 % de réduction sur les forfaits des autres massifs français.

### III - NORDIC PASS (NP) HAUTE-SAVOIE (Saison)

#### 3.1 - NP Haute-Savoie Adulte (à partir de 17 ans)

- |  |          |
|--|----------|
| - Tarif promotionnel (du 15/09/16 au 15/11/16) | 95.00 €  |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/2016).....    | 115.00 € |

#### 3.2 - NP Haute-Savoie Jeune (6 – 16 ans inclus)

- |  |         |
|--|---------|
| - Tarif promotionnel (15/09/2016 au 15/11/2016)..... | 32.00 € |
| - Plein tarif (à partir du 16/11/2016).....          | 39.00 € |

**Accès famille** : A partir de l'achat, en une seule fois, sur un même site nordique par une même famille de 3 cartes saison départementale, régionale, nationale ou site en un seul achat, comprenant au moins 1 adulte, les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>... Nordic Pass jeunes départementaux sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.

Donne accès aux sites nordiques du département et offre 50 % sur les accès journées des sites de Suisse Romande et du Val d'Aoste

## IV - PASS MONTAGNES DU JURA

### 4.1 - PASS SAISON MONTAGNE DU JURA

- JEUNE (de 6 à 15 ans révolus)

- Tarif promotionnel (du 15/09/2016 au 15/11/2016) ..... 38.00 €
- Plein tarif (à partir du 16/11/16) ..... 43.00 €

- ADULTE (à partir de 16 ans)

- Tarif promotionnel (du 15/09/2016 au 15/11/2016) ..... 90.00 €
- Tarif promotionnel (du 16/11/2016 au 16/12/2016)..... 100.00 €
- Plein tarif (à partir du 17 décembre 2016) ..... 110.00 €

- FAMILLE

Promotion du 15/09/2016 au 15/11/2016

- 1 adulte et 2 enfants (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 90+38+38 166.00 €
- 2 adultes et 1 enfant (gratuité à partir du 2<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 90+90+38 218.00 €

Promotion du 16/11/2016 au 16/12/2016

- 1 adulte et 2 enfants (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 100+43+43 186.00 €
- 2 adultes et 1 enfant (gratuité à partir du 2<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités)=100+100+43 243.00 €

A partir du 17/12/2016

- 1 adulte et 2 enfants (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 110+43+43 196.00 €
- 2 adultes et 1 enfant (gratuité à partir du 2<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités)=110+110+43 263.00 €

### 4.2 - PASS HEBDOMADAIRE MONTAGNE DU JURA

- ADULTES et JEUNES

- Adulte (à partir de 16 ans) ..... 43.00 €
- Jeune (de 6 à 15 ans révolu) ..... 29.00 €

- FAMILLE

- 1 adulte et 2 enfants (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 43+29+29 101.00 €
- 2 adultes et 1 enfant (gratuité à partir du 2<sup>ème</sup> enfant – limité à 5 gratuités) = 43+43+29 115.00 €

*Valable sur l'ensemble des sites du Massif du Jura*

### 4.3 - PASS BALADE MONTAGNE DU JURA ADULTE (à partir de 16 ans)

- Pass saison balade Montagne du jura adulte..... 40.00 €
- Pass hebdomadaire balade Montagne du Jura adulte..... 20.00 €

## V – ACCES PISTE DE FOND (journée), BALADE (Piéton et raquette) et PASS SAISON SUR-LYAND

### 5.1 - PASS SAISON SUR-LYAND

- Pass Saison Sur-Lyand (à partir de 16 ans) (1) ..... 50.00 €
- Pass Saison jeune (de 6 à 15 ans révolu) ..... 15.00 €
- Pass Saison scolaires (2) ..... 13.50 €

(1) Donne accès gratuitement aux itinéraires raquettes

(2) Donne accès au site de Sur-Lyand pendant le temps scolaire et hors temps scolaire (mercredi, WE et vacances). Le Pass saison scolaire, s'accompagne de l'invitation famille qui permet aux membres de la famille de l'élève (parents, frères et sœurs) de bénéficier d'un tarif accès piste découverte à 3.00 € pour les adultes et de la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans (valable qu'une seule fois).

## **5.2 – ACCES PISTE (journée)**

- Accès Piste Adulte (à partir de 16 ans).....	6.00 €
- Accès Piste Adulte (à partir de 16 ans) – ouverture partielle du domaine skiable .....	3.00 €
- Accès Piste Jeune (de 6 à 15 ans révolu) .....	3.00 €
- Accès Piste Jeune (de 6 à 15 ans révolu) - ouverture partielle du domaine skiable .....	Gratuit
- Accès piste enfant (moins de 6 ans) .....	Gratuit

## **5.3 – ACCES PISTE GROUPE et SCOLAIRE (Journée) - FORFAIT 1<sup>ère</sup> GLISSE**

- Ecoles des Usses et Rhône.....	Gratuit
- Etablissements scolaires hors Pays de Seyssel.....	2.00 € / pers
- Etablissements scolaires hors Pays de Seyssel – ouverture partielle du domaine skiable .....	Gratuit
- Autres groupes .....	3.00€ / pers
(1 accès piste gratuit pour 1 accompagnateur d'un groupe de 10 personnes et plus)	
- Autres groupes – ouverture partielle du domaine skiable .....	Gratuit

## **5.4 – PASS BALADE ADULTE (Journée et saison) (3)**

- Pass Saison balade Sur-Lyand adulte (à partir de 16 ans).....	15.00 €
- Accès itinéraires raquettes journée adulte (à partir de 16 ans) .....	1.00 €
- Accès itinéraires raquettes journée adulte (à partir de 16 ans) .....	Gratuit
ouverture partielle du domaine nordique	
- Accès itinéraires raquettes journée enfant et jeune (moins de 16 ans).....	Gratuit
- Accès itinéraires raquettes inclus dans la location .....	Gratuit

### **(3) Accès itinéraires raquettes uniquement**

Afin de toucher la population lyonnaise et de proposer un produit s'inscrivant dans le développement durable, la CC du pays de Seyssel a décidé de proposer aux personnes venant en train de Lyon ou Genève et utilisant les navettes en cars depuis la gare de Seyssel/Corbonod un accès piste adulte à ½ tarif, soit 3.00 € par personne. L'accès piste à ½ tarif sera vendu sur présentation du billet de train

### **Article 3 : disposition relative aux tarifs réduits et aux gratuités**

- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.
- Gratuité pour les élèves des établissements scolaires de la Communauté de Communes des Usses et Rhône accédant aux pistes et aux installations collectives dans le cadre d'une activité encadrée pendant leur emploi du temps scolaire.
- L'ouverture partielle du domaine nordique donne droit à des tarifs réduits ou des gratuités. L'ouverture partielle correspond à une ouverture de moins de 50 % des pistes de ski de fond ou 50 % des itinéraires raquettes. L'application ou non de ces réductions et gratuités, est de la responsabilité du gestionnaire.

### **Dispositions particulières :**

- Les cartes « Nordic Pass hebdo » vendues par les sites nordiques du département de la Haute-Savoie ne sont pas réciprocitaires. Néanmoins, ces cartes donnent la possibilité de skier une journée sur un autre site du département (dont le domaine nordique de Sur-Lyand) pendant la semaine de validité.
- Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocitaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie sur chacun des sites, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des Journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.
- Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le site nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif, d'une seconde sortie.
- Les sites nordiques de la Haute-Savoie à travers leur association départementale, Haute-Savoie Nordic, ont décidé de généraliser la vente de redevances sur carte RFID. La vente de redevance sur carte RFID

concerne les NP Rhône-Alpes adulte et jeune, les NP Haute-Savoie adulte et jeune, les Pass saison Sur-Lyand adulte, jeune et scolaire, ainsi qu'éventuellement les accès piste adulte et jeune et les Pass balade Sur-Lyand (Saison et journée). Les accès piste scolaire (Hors Pays de Seyssel) et groupes ne sont pas concernés par cette évolution. Lors du 1<sup>er</sup> achat de redevance, la carte RFID sera facturée 1 €. Cette carte RFID est rechargeable pendant 5 ans.

#### **Article 4 : Assurance pratique nordique**

L'Espace Nordique Jurassien (ENJ) coordonne la mise en place d'assurances vendues avec les redevances sur les différents sites nordique du Massif du Jura. Cette assurance couvre les frais de secours, de rapatriement, ou de remboursement en cas d'incapacité de pratiquer pour des raisons médicales.

Le prestataire retenu par ENJ pour assurer ce service sur les sites du Massif du Jura est Gras Savoye, proposant l'assurance Assur'Gliss.

#### **Généralité :**

- l'assurance Assur'Glisse est à proposer systématiquement aux acheteurs des différents Pass
- le client n'est pas obligé de la prendre
- L'assurance couvre le pratiquant sur la durée de validité du Pass et sur tous les sites nordiques français et Suisse
- L'assurance couvre le pratiquant pour les activités suivantes : ski de fond, raquette à neige, patin à glace, luge.
- L'assurance protège contre les frais de secours liés à secours sur les pistes, les frais médicaux, le rapatriement, le remboursement du Pass en cas d'accident empêchant la pratique.

#### **Tarifs Orion Ticket Neige :**

• Assurance Séance.....	1.20 €
• Assurance Hebdo .....	7.20 €
• Assurance Saison .....	15.00 €

#### **Le Conseil Communautaire précise :**

- que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les dispositions réglementaires nécessaires à l'application de la présente délibération. En outre, il inscrira au budget de l'exercice correspondant :
  - en recette, à l'article 70382 « Redevance ski de fond » un crédit prévisionnel de la redevance
  - en dépense, à l'article 6558 « contribution » un débit prévisionnel au bénéfice des associations départementales de promotion du ski de fond (Haute Savoie Nordic et Ain Espace Nordique).
- que Monsieur le Président est chargé de signer les éventuelles conventions à passer entre les associations départementales (Haute Savoie Nordic, Espace Nordique Jurassien, Ain Espace Nordique, et Ain Tourisme) et la Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Paul Rannard



compte tenu de sa transmission  
en Sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :  
A Seyssel, le  
Le Président,  
Paul Rannard



